RESPECT
ESPRIT D'EQUIPE
PROFESSIONNALISME

PROMOTION PAR AVANCEMENT DE GRADE DE SERGENT VOLONTAIRE AU SEIN DE LA ZONE DE SECOURS LUXEMBOURG (H/F/X)

Réf. : PROMOSGTVOL23

Appel à candidatures

La Zone de secours Luxembourg, plus particulièrement le Conseil de Zone, en sa séance du 19 avril 2023, et conformément à l'Arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des Zones de secours, déclare vacantes 20 places de Sergent volontaire avec constitution d'une réserve de promotion, et lance pour compléter son cadre opérationnel volontaire, un appel à candidatures pour la promotion par avancement de grade dans le grade de Sergent volontaire au sein de la Zone de secours Luxembourg.

Les emplois professionnels accessibles par promotion sont ouverts aux membres du personnel professionnel et les emplois volontaires accessibles par promotion sont ouverts aux membres du personnel volontaire.

1. Description de fonction

- Sergent

Le sergent accomplit ses tâches dans le cadre des missions de base. En tant que premier dirigeant sur les lieux d'un incident, il doit établir un plan provisoire. Il doit être capable de le faire lors de chaque incident. A cet effet, il a besoin de connaissances de base suffisantes. Il veille à l'impact éventuel d'un incident sur la société.

La fonction de sergent implique diverses responsabilités. Le sergent a la direction de l'équipage d'une autopompe (multifonctionnelle) et de l'équipage de véhicules spécifiques liés à l'autopompe. Il a des tâches, des compétences et des responsabilités relatives à la direction opérationnelle et à la coordination des personnes et des moyens dès le départ en intervention jusqu'au retour à la caserne. Dans le cas d'un renfort des effectifs, il assure la direction des équipes (d'extinction) jusqu'à l'arrivée de l'adjudant ou de l'officier. Lorsque ce dernier est présent, il agit sous la responsabilité de l'adjudant ou de l'officier. Si les circonstances le requièrent, le sergent agit de sa propre initiative. Il utilise le matériel standard du véhicule d'incendie, éventuellement complété de moyens d'autres véhicules.

Cette description succincte est complétée par l'annexe 3 « Sergent » de l'Arrêté ministériel du 8 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours, annexée au présent document.

- Fonctions connexes

Des fonctions supplémentaires pourront être attribuées aux candidats, notamment, expert technico-administratif et expert opérationnel. Ces fonctions sont reprises dans l'Arrêté ministériel du 8 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours.

Zone de Secours Luxembourg
Commandant de Zone : Colonel Stéphane THIRY
Direction administrative - *Service des Ressources Humaines*
Place Léopold, 1 – Annexe du Palais – 6700 ARLON
063/212 627 rh@zslux.be

www.zslux.be

2. Conditions à remplir au plus tard le jour de l'examen

- Être nommé au grade de sapeur-pompier ou de caporal ;
- Avoir obtenu [la mention « satisfaisant », « bien » ou « très bien »] lors de la dernière évaluation ;
- Être titulaire du brevet MO1 :
  - pour une promotion au grade de sergent volontaire : avoir réussi tous les modules de la partie 1 et au moins un des modules de la partie 2 du brevet MO1,
  - pour une promotion au grade de sergent professionnel : avoir réussi tous les modules des parties 1 et 2 du brevet MO1.
- Ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire non radiée.

3. Modalités de sollicitation

Les candidatures motivées devront parvenir, complètes, sous peine de nullité, par pli recommandé, à l'adresse suivante : Zone de secours Luxembourg, à l'attention du service des Ressources Humaines, Place Léopold 1 (annexe du Palais – 1er étage) à 6700 Arlon, pour le **13 juin 2023** au plus tard, le cachet de la poste faisant foi. Celles-ci peuvent également être déposées au Service des Ressources Humaines de la zone (de 09h à 16h) contre accusé de réception ou envoyées par voie électronique sur l'adresse rh@zslux.be dont la réception sera confirmée par le service des Ressources Humaines.

Pour plus d'information, veuillez contacter le Service des Ressources Humaines par téléphone au 063/212 627 ou par email via l'adresse rh@zslux.be.

L'acte de candidature doit être introduit au moyen du formulaire repris en annexe et doit être accompagné obligatoirement des documents suivants :

- Une lettre de motivation dûment signée ;
- Un curriculum vitae avec photo d'identité récente ;
- Un extrait de casier judiciaire modèle 2 délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- Copie du brevet MO1 ou assimilé ;
- Tout autre document jugé pertinent par le (la) candidat(e).

4. Publication

L'appel est publié au moins 30 jours calendrier avant la date limite d'introduction des candidatures :

- sur le site de la zone http://www.zslux.be ;
- par affichage dans les implantations de la zone de secours Luxembourg ;
- par courrier électronique ;
- par courrier recommandé pour toutes les personnes temporairement éloignées du service.

5. Concours de promotion

Les candidats feront l'objet d'un concours de promotion conformément au règlement d'épreuves ci-après.

6. Réserve de promotion

Sur base des résultats du concours et par ordre de réussite, les 20 premiers lauréats seront admis au stage de promotion et les lauréats excédentaires seront versés dans une réserve de promotion ayant une validité de 2 ans.

Le Conseil de Zone peut décider à deux reprises de prolonger cette réserve de 2 ans.

7. Stage de promotion

Stage de promotion :

La décision du Collège d'admission au stage de promotion est notifiée au candidat retenu par courrier recommandé.

Le stage dure 6 mois et est placé sous la supervision du supérieur fonctionnel, dénommé « Maître de stage » et désigné par le Commandant.

Nomination à la fin de stage :

A la fin du stage de promotion, le maître de stage rédige, après avoir entendu le stagiaire, un rapport final de stage. Le rapport de stage propose, soit de confirmer la promotion du stagiaire, soit de ne pas confirmer la promotion du stagiaire, soit de prolonger la période de stage de promotion pour une durée maximale de deux fois six mois.

L'agent nommé devra, aussi longtemps qu'ils sont nécessaires à l'exercice de ses fonctions, sauf inaptitude médicale constatée par le Conseiller en Prévention Médecin du Travail, maintenir en ordre de validité ses permis, brevets, badges et certificats.

Règlement d'épreuves

1. Concours de promotion :

L'examen de promotion, organisé par l'institut provincial de formation de la Province de Luxembourg, se déroule en trois parties :

- Epreuve « test de compétences du CAF moyen » lors duquel il est vérifié si le candidat dispose des compétences équivalentes à celles exigées d'un titulaire de diplôme du niveau B, tel que défini à l'article 57 §1er du statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours.
  Le test de compétences est une partie éliminatoire de l'examen de promotion, dont les points ne servent que pour le passage, ou pas, à la prochaine épreuve. Les points obtenus ne sont pas pris en compte pour le score final de l'examen.

- Epreuve pratique de mise en situation opérationnelle réaliste comptant pour 60 points comprenant :

  - une mise en situation pratique de commandement, dirigée vers l'analyse de risque (sécurité au travail) sous forme d'un exercice de réalité virtuelle. Le candidat doit pouvoir diriger un charroi complet, analyser la situation, et s'adapter jusqu'à l'arrivée de son Officier ;
  - une ou plusieurs étude de cas (incendie, matières dangereuses, assistance technique…) qui permettront d'évaluer l'expérience du candidat et ses capacités d'adaptation.

L'accent sera mis sur la connaissance technique approfondie, le commandement axé sur la sécurité au travail, la communication radio, la rédaction d'un rapport d'intervention.

De plus, le candidat devra être en mesure d'expliquer au cadre de base comment le matériel fonctionne, dans quelle situation il est utilisé et indiquer les points importants dans le cadre de la sécurité au travail. *(Les compétences suivantes seront évaluées : commandement, dynamisme, planification, collaboration, résolution de problème, communication, enseignement, analyse, indépendance)* ;

- Epreuve orale comptant pour 40 points visant à déterminer la motivation et les compétences de candidats pour la fonction *(Loyauté, intégrité, sens du devoir, apprentissage, réflexion, …)*.

Chaque épreuve est éliminatoire, le candidat devra obtenir au minimum 50% à chaque épreuve pour être invité à passer l'épreuve suivante.
Pour réussir le concours, les candidats doivent obtenir minimum 60% au total des 2 épreuves citées ci-avant.

Composition du jury :

Le jury est composé de la manière suivante pour la Zone de secours Luxembourg :

- Du Commandant de Zone, ou de son délégué ;
- Deux officiers de la Zone de secours Luxembourg ;
- D'un officier n'appartenant pas à la Zone de secours Luxembourg ;
- D'un secrétaire de l'Institut Provincial de Formation de la Province de Luxembourg, sans voix délibérative ;

Un délégué par organisation syndicale représentative dans la zone sera invité comme membre observateur.

Aucun membre du jury d'examen ne peut être le conjoint, le parent ou l'allié jusqu'au troisième degré inclus d'un candidat.

Sur base des résultats du concours, le jury établit le classement des candidats. Le Collège de Zone, sur délégation du Conseil de Zone, promeut le candidat tout en respectant l'ordre du classement.

RESPECT
ESPRIT D'EQUIPE
PROFESSIONNALISME

Acte de candidature

Référence de l'appel à candidature :
PROMOSGTVOL23

Candidat(e)	Nom : ..... Prénom : ..... Numéro national : ..... Adresse : ..... Code postal : ..... Localité : ..... Gsm ou téléphone : ..... Email : .....

Je soussigné(e) atteste remplir les conditions pré-requises à l'introduction de ma candidature, telles que précisées dans l'appel, et je déclare :

- En matière de brevets pompiers :
  - ☐ Suivre actuellement une formation valorisable dans le cadre d'une promotion hiérarchique, précisez l'école : .....
  - ☐ Être détenteur d'un ou plusieurs brevets pompiers, précisez lesquels : .....
    .....
    .....

- En matière de permis de conduire :
  - ☐ Être / ne pas être *(Biffer la mention inutile)* déchu du droit de conduire ;
  - ☐ Être détenteur du permis de catégorie B / C / C1 / E *(Biffer les mentions inutiles)*.

- En matière de nomination :
  - ☐ Être nommé, à titre définitif, en qualité de ..... *(précisez le grade)*, depuis le ..... par la Zone de secours ..... *(précisez)* ;
  - ☐ Être / ne pas être *(Biffer la mention inutile)* sous le coup d'une sanction disciplinaire non-radiée.

Zone de Secours Luxembourg
Commandant de Zone : Colonel Stéphane THIRY
Direction administrative - *Service des Ressources Humaines*
Place Léopold, 1 – Annexe du Palais – 6700 ARLON
063/212 627 rh@zslux.be

www.zslux.be

Sont joints au présent acte de candidature :

- ☐ Une lettre de motivation dûment signée ;
- ☐ Un curriculum vitae avec photo d'identité récente ;
- ☐ Un extrait de casier judiciaire modèle 2 délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- ☐ Une copie de votre brevet M01, ou assimilé;
- ☐ Autres documents jugés pertinents, précisez lesquels : .....

.....

.....

.....

Je certifie que les données reprises ci-dessus sont sincères et véritables. Conformément aux règles en matière de protection des données personnelles, j'accepte que ces données soient utilisées exclusivement par le service des Ressources Humaines de la Zone de secours Luxembourg, et ce de manière confidentielle, dans le cadre de ma candidature. Ce document sera conservé aussi longtemps que la réserve de promotion est en ordre de validité.

Date : .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »